

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 08/06/2012**

L'an deux mille douze,
Le huit juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 01 juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme l'Adjointe au Maire suppléante, Denise GUERIN.

Nombre de conseillers en exercice :	16
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, LALLOUETTE Joël, PIERRARD Didier, PETRICIG Jean-Michel, Mme FONTANIVE Marzéna.

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT-PIERRE Valérie à M. CABART Jean Claude, Mme AUBRY Christine à Mme GUERIN Denise, Mme WINISDOERFFER Inès à M. PIERRARD Didier.

Secrétaire : M. RINALDI Serge.

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - TARIFS COMMUNAUX
APPLICABLES AU 1^{ER} JUILLET 2012
N°11/49**

Vu la délibération 11/62 du 17 juin 2011,
Considérant la variation de l'indice des prix à la consommation et l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2011,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** : à compter du 1^{er} juillet 2012, il est nécessaire d'appliquer aux loyers communaux la révision contractuelle prévue dans les baux communaux et basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2011, soit +2,11 %
- ⇒ à compter du 1^{er} juillet 2012, il est nécessaire d'appliquer une hausse d'environ 2 % (taux d'inflation sur 1 an : 2,3%, valeur en mars 2012) aux tarifs communaux selon la liste constituée des 3 pages annexées à la présente délibération (sauf certaines exceptions).

Fait à PARGNY SUR SAULX,
L'Adjointe au maire suppléante,
Denise GUERIN.